

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
LE 11 JUILLET 2024

Présents : M. BONNET, Président, Mme MATHIEU, vice-présidente, Mmes BOURGEOIS, BRULEBOIS-VIOTTO, DESCHARRIERES, HEILLIETTE, LE BARRILLEC, THENOZ, Mrs PISON, MICHALINA.

Pouvoirs : Mme ANGLEYS (donne pouvoir à Mme MATHIEU), Mme BOIS (donne pouvoir à Mme THENOZ), Mme CARBONE (donne pouvoir à M. PISON), Mme SPALANZANI (donne pouvoir à Mme LE BARRILLEC) M. BOIS (donne pouvoir à Mme DESCHARRIERES)

Absents : Mmes HALLÉ – HERA

Secrétaire de séance : Anna GUGLIELMI-DUMEE

Le procès-verbal du 15 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°1 – Budget CCAS – Décision modificative N-1

Monsieur Dominique BONNET, Président du C.C.A.S, propose aux membres du Centre Communal d'Action Sociale la Décision modificative n°1 apportée au budget 2024.

Monsieur le Président laisse la parole à Stéphane ROUX du service finances qui explique que le CCAS a reçu des dons pour les familles sinistrées qui vont être reversés sous forme d'aides financières.

La section de **Fonctionnement** s'équilibre en Dépenses et Recettes pour un montant de 20 560 € (cf tableaux joints à la délibération).

La section d'investissement s'équilibre en Dépenses et Recettes pour un montant de 0.00 € (cf tableaux joints à la délibération).

Monsieur le Président intervient au sujet du sinistre. Les foyers recevront en plus des dons de particuliers, une contribution du comité d'animation qui sera versée séparément aux familles.

Le permis de construire devrait être reçu d'ici fin juillet. La dalle n'a pas bougé elle sera étanchéifiée, les commerces pourront alors commencer les travaux.

Délibération adoptée à 15 voix pour et 0 voix contre

Ont voté pour: M. BONNET, Président, Mme MATHIEU, vice-présidente, Mmes BOURGEOIS, BRULEBOIS-VIOTTO, DESCHARRIERES, HEILLIETTE, LE BARRILLEC, THENOZ, Mrs PISON, MICHALINA.

Pouvoirs : Mme ANGLEYS (donne pouvoir à Mme MATHIEU), Mme BOIS (donne pouvoir à Mme THENOZ), Mme CARBONE (donne pouvoir à M. PISON), Mme SPALANZANI (donne pouvoir à Mme LE BARRILLEC) M. BOIS (donne pouvoir à Mme DESCHARRIERES)

Absents : Mmes HALLÉ – HERA

Ont voté contre : 0

Délibération n°2 – Commission Permanente

Monsieur Dominique BONNET, Président, expose :

Par délibération du 15 mai 2024 approuvant le règlement intérieur du CCAS, il a été décidé le nombre de membres pour la commission permanente. La présidence de la commission est assurée par le Président du CCAS et en cas d'empêchement par la vice-Présidente.

8 administrateurs sont nommés :

- Madame Christine CARBONE
- Madame Véronique BRULEBOIS-VIOTTO
- Madame Nadine HEILLIETTE
- Madame Anne-Marie SPALANZANI
- Madame Françoise BOIS
- Madame Joëlle THENOZ
- Monsieur Jean-Claude MICHALINA
- Monsieur Didier PISON

Elle examine et traite les demandes d'aides facultatives.

Ces demandes feront principalement l'objet au préalable d'un suivi par une assistante sociale du Centre Médico-Sociale de Villard Bonnot, mais peuvent être traitées par la commission permanente lorsqu'elles ont un caractère urgent.

Questions : combien de dossiers sont examinés par an : une dizaine.

Au niveau des aides alimentaires quelles sont les demandes : les assistantes sociales priorisent Meyl'Entraide avec qui nous avons signé une convention. Certaines familles ne trouvant pas de produits pour jeunes enfants, le CCAS leur attribue des bons alimentaires.

Délibération adoptée à 15 voix pour et 0 voix contre

Ont voté pour : M. BONNET, Président, Mme MATHIEU, vice-présidente, Mmes BOURGEOIS, BRULEBOIS-VIOTTO, DESCHARRIERES, HEILLIETTE, LE BARRILLEC, THENOZ, Mrs PISON, MICHALINA.

Pouvoirs : Mme ANGLEYS (donne pouvoir à Mme MATHIEU), Mme BOIS (donne pouvoir à Mme THENOZ), Mme CARBONE (donne pouvoir à M. PISON), Mme SPALANZANI (donne pouvoir à Mme LE BARRILLEC) M. BOIS (donne pouvoir à Mme DESCHARRIERES)

Absents : Mmes HALLÉ – HERA

Ont voté contre : 0

Délibération n°3 – Budget 2024 – Aides Financières

Monsieur Dominique Bonnet rappelle que la commission permanente a pour compétence d'identifier les situations d'urgence sociale dans la commune.

Suite à l'incendie de la Résidence située Place Robert Schuman avenue de l'Europe, le CCAS a bénéficié de dons financiers inscrits en recette au budget du CCAS. La commission permanente décide d'adopter un dispositif d'aide financière à ces sinistrés par le versement d'un secours exceptionnel prévu en dépense au budget du CCAS compte 65134 selon tableau joint en annexe de cette délibération.

Délibération adoptée à 15 voix pour et 0 voix contre

Ont voté pour: M. BONNET, Président, Mme MATHIEU, vice-présidente, Mmes BOURGEOIS, BRULEBOIS-VIOTTO, DESCHARRIERES, HEILLIETTE, LE BARRILLEC, THENOZ, Mrs PISON, MICHALINA.

Pouvoirs : Mme ANGLEYS (donne pouvoir à Mme MATHIEU), Mme BOIS (donne pouvoir à Mme THENOZ), Mme CARBONE (donne pouvoir à M. PISON), Mme SPALANZANI (donne pouvoir à Mme LE BARRILLEC) M. BOIS (donne pouvoir à Mme DESCHARRIERES)

Absents : Mmes HALLÉ – HERA

Ont voté contre : 0

Délibération n°4 – Participation financière au cours d’anglais et signature d’une convention de mise à disposition avec Profession Sport Culture 38

Délibération adoptée à 15 voix pour et 0 voix contre

Ont voté pour: M. BONNET, Président, Mme MATHIEU, vice-présidente, Mmes BOURGEOIS, BRULEBOIS-VIOTTO, DESCHARRIERES, HEILLIETTE, LE BARRILLEC, THENOZ, Mrs PISON, MICHALINA.

Pouvoirs : Mme ANGLEYS (donne pouvoir à Mme MATHIEU), Mme BOIS (donne pouvoir à Mme THENOZ), Mme CARBONE (donne pouvoir à M. PISON), Mme SPALANZANI (donne pouvoir à Mme LE BARRILLEC) M. BOIS (donne pouvoir à Mme DESCHARRIERES)

Absents : Mmes HALLÉ – HERA

Ont voté contre : 0

Délibération n° 5 – Participation financière aux cours de couture et signature d’une convention de mise à disposition avec Profession Sport Culture 38

Délibération adoptée à 15 voix pour et 0 voix contre

Ont voté pour: M. BONNET, Président, Mme MATHIEU, vice-présidente, Mmes BOURGEOIS, BRULEBOIS-VIOTTO, DESCHARRIERES, HEILLIETTE, LE BARRILLEC, THENOZ, Mrs PISON, MICHALINA.

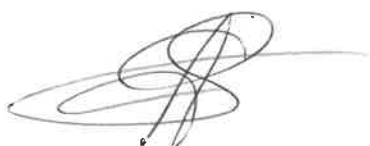
Pouvoirs : Mme ANGLEYS (donne pouvoir à Mme MATHIEU), Mme BOIS (donne pouvoir à Mme THENOZ), Mme CARBONE (donne pouvoir à M. PISON), Mme SPALANZANI (donne pouvoir à Mme LE BARRILLEC) M. BOIS (donne pouvoir à Mme DESCHARRIERES)

Absents : Mmes HALLÉ – HERA

Ont voté contre : 0

Fin de la séance à 19h.

La Secrétaire,
Anna GUGLIELMI DUMEE



Le Président du CCAS,
Dominique BONNET



